



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **8 octobre 2007**

Décision n° **B-2007-5576**

commune (s) : Lyon 3<sup>e</sup>

objet : Acquisition de deux parcelles de terrain situées à l'angle de la route de Genas et de la rue Penet et appartenant à la société Kaufman & Broad

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 1er octobre 2007

Compte-rendu affiché le : 9 octobre 2007

Présents : MM. Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Barral, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabaté, MM. Crimier, Passi.

Absents excusés : MM. Collomb, Buna (pouvoir à Mme Vessiller), Muet, Pillonel, Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mmes Guillemot, Maillet (pouvoir à M. David), M. Blein.

Absents non excusés : MM. Calvel, Polga, Daclin.

**Bureau du 8 octobre 2007****Décision n° B-2007-5576**

commune (s) : Lyon 3<sup>e</sup>

objet : **Acquisition de deux parcelles de terrain situées à l'angle de la route de Genas et de la rue Penet et appartenant à la société Kaufman & Broad**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, à l'angle de la route de Genas et de la rue Penet à Lyon 3<sup>e</sup>, deux parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 60 mètres carrés environ, cadastrées sous les numéros 166 et 168 de la section CZ, appartenant à la SNC Kaufman & Broad.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la SNC Kaufman & Broad céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre gratuit, dans le cadre du permis de construire n° 69 2383 050 654 du 12 juin 2006.

Par conséquent, les travaux d'aménagement se trouvant réalisés, il y a lieu d'intégrer cette parcelle dans le domaine public communautaire de voirie ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées à l'angle de la route de Genas et de la rue Penet à Lyon 3<sup>e</sup> et appartenant à la SNC Kaufman & Broad.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0298 individualisée le 19 mai 2003 pour 900 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2007 - compte 132 800 - fonction 822.

**5° - Le montant** à payer en 2008 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,